



Assemblée générale

Distr. limitée
21 février 2018
Français
Original : anglais

Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

20-28 février 2018

Projet de rapport

Rapporteur : M. Luke Tang (Singapour)

II. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

E. Examen du document de travail présenté par Cuba, intitulé « Renforcer la fonction de l'Organisation et la rendre plus efficace : adoption de recommandations »

1. Le document de travail intitulé « Renforcer la fonction de l'Organisation et la rendre plus efficace : adoption de recommandations », dont Cuba avait présenté une version révisée à la session de 2012 du Comité spécial (A/67/33, annexe), a été évoqué au cours de l'échange de vues général qui a eu lieu aux 287^e et 288^e séances du Comité, le 20 février 2018, et examiné à la 1^{re} séance du Groupe de travail plénier, le 21 février 2018.

2. Au cours de l'échange de vues général, la délégation auteur a souligné que le document de travail n'avait rien perdu de sa validité et invité les délégations à faire part de leurs vues sur ce document. Plusieurs d'entre elles ont apporté leur soutien à la proposition. Il a été proposé de porter la question de la réforme de la Charte devant la Commission du droit international. D'autres délégations ont fait valoir que le Comité spécial ne devait pas, en se saisissant de certains thèmes, mener des activités faisant double emploi ou étant incompatibles avec celles confiées par la Charte aux principaux organes de l'Organisation.

3. À la première réunion du Groupe de travail plénier, la délégation auteur a affirmé que le Comité spécial était l'instance appropriée pour discuter de la réforme de la Charte, en particulier compte tenu du processus de réforme de l'Organisation. et rappelé que la proposition visait à rendre l'Organisation plus démocratique et représentative. Elle a encouragé les délégations à formuler des suggestions en vue de parvenir à un consensus sur le document de travail et a proposé de créer un organe subsidiaire *ad hoc* chargé d'approfondir la question.

4. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien à la proposition. Il a été noté que le document de travail avait pour objet d'assurer le délicat équilibre prévu par la Charte entre les mandats des principaux organes de l'Organisation et devrait donc être maintenu à l'ordre du jour du Comité spécial.

